

and Mail du 15 janvier. Il est très important, à mon avis, que nous examinons tout le contexte de cette situation. En lisant le journal ce soir, on pouvait apprendre qu'un certain nombre d'employés de Radio-Canada ont été congédiés pour des irrégularités.

• (10.10 p.m.)

On se souviendra qu'il n'y a pas si longtemps, les fonctionnaires canadiens étaient l'objet de manœuvres d'intimidation de la part du gouvernement fédéral. A preuve les lettres que recevaient les vieux employés du CN, au service de la société depuis 25 ou 30 ans, et qui leur disaient: «Nous avons le regret de vous faire savoir que nous devons vous remercier de vos services».

Je ne veux ce soir que demander ceci: Tentons-nous vraiment de négocier ou voulons-nous susciter une confrontation? J'aimerais parler de la situation qu'ont provoquée les experts du ministre du Travail (M. Mackasey). Le ministre dit qu'il appuie le groupe. Par contre, selon une dépêche:

Le ministre du Travail, M. Bryce Mackasey, est persuadé que les cinq spécialistes de son nouveau groupe de maintien de la paix dans le domaine industriel ne se laisseront pas dévorer dans les conflits entre le salariat et le patronat.

Pour commencer, ils auront l'appui de M. Mackasey.

Pendant une conférence de presse aujourd'hui le ministre du Travail a expliqué que les spécialistes se tiendront en contact suivi avec les dirigeants des syndicats et du patronat et pourront déterminer les facteurs qui font obstacle à une entente bien avant que les parties entrent en conflit pendant les négociations.

Je vous dis, monsieur l'Orateur, et par votre intermédiaire et je dis au président du Conseil du Trésor de prier le ministre du Travail de déléguer immédiatement un de ces spécialistes à la table de négociation fédérale car je suis certain que dans les conditions actuelles la négociation collective n'aboutira jamais avec le gouvernement au pouvoir maintenant.

La seule raison ce soir, de soulever cette question est d'essayer d'en faire comprendre l'importance au gouvernement. Selon le communiqué, le ministre du Travail estime que l'expérience des tentatives ordinaires de conciliation a démontré que l'aide du gouvernement arrivait fréquemment trop tard pour prévenir des différends sérieux. Dans un article de journal, nous lisons ce qui suit:

Le président du Conseil du Trésor, M. C. M. Drury, a déclaré mardi que «tous les efforts» sont tentés pour conclure une convention de travail satisfaisante avec les 1,500 pompiers des aéroports fédéraux du Canada...

M. Drury a déclaré que les pompiers avaient la possibilité de choisir l'arbitrage.

Je voudrais faire comprendre au président du Conseil du Trésor que si nous recherchons une confrontation, alors c'est tout ce que nous obtiendrons, mais en offrant 2 p. 100 aux employés des institutions pénitentiaires qui finissent par obtenir des hausses de 22.3 p. 100, cela démontre qu'il n'y a pas eu de négociations collectives au sens propre du mot. Le ministre du Travail a déclaré:

Lorsqu'une des parties intéressées réclamait le recours à l'arbitrage, de la manière exigée dans la loi, les positions s'étaient souvent durcies au point qu'il était difficile de manœuvrer.

Je prétends encore que c'est exactement la position dans laquelle le ministre se trouve aujourd'hui. Le ministre a également déclaré:

L'introduction d'un nouveau programme de spécialistes industriels reflète la détermination de briser avec l'attitude traditionnelle—de mettre l'accent sur la prévention des différends et non plus sur leur règlement.

En toute sincérité, je voudrais dire au ministre que pour régler des différends, il faut négocier. Il semble y avoir acceptation générale de cette attitude, mais bien humblement, je proposerais au ministre du Travail qu'il charge l'un de ses nouveaux spécialistes industriels de charmer le président du Conseil du Trésor afin de lui faire comprendre où en sont les choses par rapport aux négociations. Je ne doute pas qu'il saura convaincre le président du Conseil du Trésor que des rapports sincères ne peuvent s'entamer de la façon frivole et superficielle dont on a agi dernièrement. Le pays ne saurait tolérer ce genre de négociations collectives. Dans toute négociation il faut être sincère, sinon, on aboutit à une confrontation. En terminant, je citerai les propos qu'a tenus le ministre du Travail, les voici:

Maintenir des rapports avec les principaux dirigeants et les chefs syndicaux dans une industrie précise ou plusieurs, et se familiariser avec leurs organisations, leurs politiques et leurs pratiques...

Pour conclure, je dirais que la plus grande erreur du ministre du Travail jusqu'ici a été de ne pas affecter un spécialiste pour veiller à ce que les négociations collectives soient ce qu'elles doivent être.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que ce que je viens d'entendre soit une demande de renseignements. Le député vient de donner des conseils.

Une voix: Que diriez-vous d'une explication?

L'hon. M. Drury: Comme il le dit, il demande d'incorporer au processus des négoc-